

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter les tarifs des droits d'inscription ainsi que les barèmes des participations communales pour l'année scolaire 2026/2027.

I. Tarifs d'inscription « Musique »

TARIFS FORFAITAIRES ANNUELS		COMMUNE MEMBRE	COMMUNE NON-MEMBRE
TARIF ENFANTS			
A	Eveil musical collectif de 4 à 6 ans Eveil instrumental collectif de 5 à 6 ans	195 €	290 €
B	<u>Atelier de pratiques artistiques collectives</u> : Djembé, percussions, musiques actuelles, musiques traditionnelles	230 €	340 €
C	Cursus instrumental individuel diplômant (1) (1 ^{er} et 2 ^{ème} cycle à partir de 7 ans)	325 €	670 €
D	Chorale Enfant	120 €	120 €
E	MAO : partitions, enregistrement, création	250 €	310 €
K	<u>Adhésion</u> : Orchestre au collège, Orchestre à l'Ecole, Arts de la scène au collège	30 €	30 €
K1	Parcours personnalisé SNOP	325 €	340 €
K2	Classe ensemble d'instrument	150 €	150 €
K3	Cours instrumental individuel (hors cursus)	560 €	720 €
TARIF ADULTES			
F	Cours instrumental individuel	560 €	720 €
G	<u>Atelier de pratiques artistiques collectives</u> : Musiques traditionnelles, djembé, cordes, chœur, voix, collectif MAA	340 €	360 €
H	MAO : partitions, enregistrement, création	370 €	370 €
H1	Classe ensemble d'instrument	150 €	150 €

*(1) Le cursus instrumental comprend également des activités complémentaires offertes et obligatoires : cours de **Pratiques Collectives – Culture Musicale** individuel ou collectif suivant les possibilités dans les centres.*

TARIFS FORFAITAIRES ANNUELS		NB DE PERSONNES	TARIFS UNIQUES
CHORALE ADULTE			
I	Chorale adulte du Conservatoire avec chef de chœur et voix	+/- 15	150 €
I1	Chorale adulte du Conservatoire avec chef de chœur et voix	+/- 20	100 €
I2	Chorale adulte du Conservatoire avec chef de chœur et voix	+/- 30	50 €
J	Chorale adulte schéma départemental sans chef de chœur	Illimité	30 €
J1	Participation à un projet artistique de l'établissement	Illimité	12 €

- Frais de dossier : 35 € par famille ;
- Location d'instruments : 1^{ère} année : 80 € - Années suivantes : 120 € ;
- Réduction à partir de 2 enfants d'une même famille : 2^{ème} inscription -10%, 3^{ème} inscription -20%, ... (la réduction s'applique dans l'ordre d'arrivée des dossiers, hors frais de dossier et location d'instrument) ;
- Réduction Etudiants : 70% du tarif adulte ;
- Les élèves ayant régulièrement suivi le cursus musical 1^{er} et 2nd cycle du CAM continuent à leur majorité de bénéficier du tarif enfant ;
- Une dérogation de formation musicale ne donne droit à aucune réduction ;
- Chorale Enfant : Gratuit pour les enfants inscrits en cursus (Tarif C) ;
- Annulation d'inscription après le 12 octobre : la cotisation annuelle et les frais de dossier seront dus en totalité, sauf circonstances exceptionnelles sur présentation d'un justificatif officiel (déménagement, raison médicale, perte d'emploi) ;
- Modalités de remboursement (Délibération n° 2026-04/10 du 23/04/2026 disponible sur le site du CAM).

II. Tarifs d'inscription « Danse »

TARIFS FORFAITAIRES ANNUELS		COMMUNE MEMBRE	COMMUNE NON-MEMBRE
TARIF ENFANTS			
AD	Danse Eveil : de 3 à 5 ans	235 €	265 €
BD	Initiation Danse : de 6 à 8 ans	235 €	265 €
CD	Cours Hip Hop : de 6 à 8 ans	235 €	265 €
DD	Cours Danse Jazz, Hip Hop : de 9 à 17 ans	235 €	265 €
ED	Cursus Danse classique - Cycle 1	325 €	355 €

TARIF ADULTES			
FD	Cours Danse classique, Zumba, Danse Jazz, Hip Hop	255 €	285 €
GD	Parcours personnalisé Hip Hop	435 €	465 €

- *Frais de dossier : 35 € par famille ;*
- *Réduction à partir de 2 enfants d'une même famille : 2^{ème} inscription -10%, 3^{ème} inscription -20%, ... (la réduction s'applique dans l'ordre d'arrivée des dossiers, hors frais de dossier et location d'instrument) ;*
- *Réduction Etudiants : 70% du tarif adulte ;*
- *Une réduction au prorata temporis peut être appliquée, hors frais de dossier, en cas d'inscription tardive (les mois de septembre et d'octobre ne sont pas concernés) ;*
- *Annulation d'inscription après le 12 octobre : la cotisation annuelle et les frais de dossier seront dus en totalité, sauf circonstances exceptionnelles sur présentation d'un justificatif officiel (déménagement, raison médicale, perte d'emploi) ;*
- *Modalités de remboursement (Délibération n° 2026-04/10 du 23/04/2026 disponible sur le site du CAM).*

III. Barèmes des participations communales

- 1) Les barèmes des participations communales « **Musique** » sont les suivants :
 - 470 € *par an et par enfant* pour les communes rurales ;
 - 670 € *par an et par enfant* pour les communes urbaines.
- 2) Les barèmes des participations communales pour les « **Interventions en Milieu Scolaire** » et les « **Chœurs spécialités enfants** » sont les suivants :
 - 470 € *par classe* pour les communes rurales ;
 - 670 € *par classe* pour les communes urbaines.
- 3) Les barèmes des participations communales « **Danse** » sont les suivants :
 - 470 € *par an et par professeurs* pour les communes rurales ;
 - 670 € *par an et par professeurs* pour les communes urbaines.